



Commune  
**de Valence-en-Brie**

ARRONDISSEMENT de MELUN  
(Seine et Marne)

**ARRETE PORTANT RÉGLEMENTATION  
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT  
PENDANT LA BROCANTE DU 5 OCTOBRE 2025**

**ARRETE DU MAIRE N° 80/2025**

-----  
01.64.31.81.35/01.64.31.88.42  
BP n°1 - 77830 Valence-en-Brie  
[contact@valence77830.fr](mailto:contact@valence77830.fr)

Le Maire de la commune de Valence-en-Brie,

Vu les articles L 2212-1 à L2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la brocante du dimanche 5 octobre 2025 organisée par le comité des fêtes,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement de la Place de l'Église,

**ARRETE**

**ARTICLE 1:** Le stationnement et la circulation seront interdits sur la Place de l'Église du samedi 4 octobre 2025 à partir de 22 h 00 jusqu'au dimanche 5 octobre 2025 à 19 h 00.

**ARTICLE 2 :** Il pourra être procédé à la mise en fourrière des véhicules gênants par les autorités compétentes dans les conditions prévues par les articles R. 325- 12 et suivants du Code de la Route ;

**ARTICLE 3 :** Des barrières seront mises en place par l'association le Comité des Fêtes, afin d'empêcher le stationnement aux emplacements cités ci-dessus ;

**ARTICLE 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à la Brigade de Gendarmerie de Le Chatelet-en-Brie,
- aux Pompiers,
- Comité des fêtes,

Chargé chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Valence-en-Brie, le 18 septembre 2025.

Le Maire, Pierre RACINE.

